

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 11 OCTOBRE 2021 A 18H30

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt et Un, le **11 OCTOBRE A 18H30**

Extrait affiché le :
12 octobre 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, Mme TRIQUET Nadia,
M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël,
Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint,
M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle,
Mme RAIZNER Stéphanie, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine,
Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice,
M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat,
Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole,
Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien,
conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Acquisition de la parcelle
C n° 661 Rue du Joli Bois.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane à M. COLIN Joël

Absents excusés :

Mme DEL MASTRO Marie-Claire

M. BURGER Emmanuel

N° 80/2021

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Monsieur Philippe SALERIO, Adjoint Délégué, explique à l'assemblée délibérante l'intérêt majeur qu'il y a à acquérir la parcelle de terrain cadastrée en section C n° 661 rue du Joli Bois afin de raccorder en eau potable une quinzaine de foyers tout en assurant la protection incendie du secteur.

Cette parcelle située en zone naturelle forestière du PLU d'une contenance de 445 mètres carrés appartient aux consorts BRANET qui acceptent de la vendre au prix de 900 € + les frais de géomètre et de notaire à la charge de la Commune.

Ces explications apportées,

Et après en avoir délibéré,

C'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté :

- **Décide** de l'achat de la parcelle cadastrée en section C n° 661 aux consorts BRANET au prix de 900 € + les frais de géomètre et de notaire à charge de la Commune ;
La dépense sera imputée sur l'opération d'investissement n° 121 du budget général 2021.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,